

POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Ville de Saint-Lambert accorde une grande importance au respect de la vie privée.

Toutefois, la Ville doit recueillir, utiliser et communiquer certains renseignements personnels afin de servir efficacement ses citoyens, ses employés et ses partenaires d'affaires.

Les renseignements personnels permettent à l'occasion d'identifier des citoyens afin de garantir un service de qualité visant à répondre aux demandes et aux attentes de ceux-ci. Nous nous assurons que nos employés gèrent ces renseignements avec toute la discrétion et la rigueur nécessaire, et ce, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur.

Définition de « renseignement personnel » :

Un renseignement personnel est : « *tout renseignement concernant un individu qui permet de l'identifier, à l'exclusion cependant du nom et du titre d'un employé, d'un organisme ou encore de l'adresse et du numéro de téléphone reliés au travail*¹ ». Cette définition englobe tous les types de renseignements recueillis concernant une personne. Il est important de noter qu'il est de la responsabilité de la Ville de traiter tous les renseignements de façon sécuritaire en tenant compte de la législation en vigueur.

Obtention du consentement

Obtenir le consentement des citoyens consiste à autoriser la Ville de Saint-Lambert à recueillir les renseignements personnels et à les utiliser à des fins spécifiques, tout en respectant les obligations légales qui lui incombent.

Le consentement est implicite lorsqu'une personne prend contact avec la Ville par diverses méthodes pour une question, une demande ou un service.

Le consentement peut également être donné en présentant une procuration signée par un tuteur, un représentant légal ou un individu se portant garant d'une personne mineure.

Quels sont les renseignements personnels que la Ville peut détenir au sujet d'un citoyen?

Les catégories de renseignements personnels découlent des grandes activités qui génèrent des dossiers et des documents, dans lesquels, se retrouvent parfois des renseignements dits personnels, tels que : renseignements d'identification, renseignements de communication, renseignements bancaires, etc.

Voici quelques exemples de renseignements personnels que la Ville peut détenir sans toutefois s'y limiter :

- Les coordonnées tel le nom, l'adresse, un courriel ou un numéro de téléphone;
- Des renseignements relatifs à la facturation comme une adresse de facturation, des informations bancaires ou des données de système de paiement.

¹ Gouvernement du Canada, *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, versions antérieures, 2014-07-01 au 2015-06-17. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-8.6/20140701/P1TT3xt3.html>

De quelles façons les renseignements personnels sont-ils recueillis ?

Lorsqu'un citoyen communique avec la Ville, nous recueillons certains de ses renseignements personnels. La Ville s'efforce cependant de limiter la collecte de ces informations à ce qui est strictement nécessaire.

La Ville ne divulguera, ni n'utilisera les renseignements personnels à d'autres fins, à moins que le citoyen n'y consente ou que la loi ne l'exige.

Pourquoi la Ville utilise-t-elle les renseignements personnels ?

La Ville utilise les renseignements personnels uniquement aux fins d'identification et de suivi de votre dossier.

Qui a accès aux renseignements personnels ?

L'accès des renseignements personnels est limité aux personnes ayant la qualité et la nécessité d'y accéder, et ce, pour une fin spécifique.

Avec qui les renseignements personnels seront-ils partagés ?

La Ville s'engage à ne jamais vendre les informations personnelles à des tiers.

Il est cependant possible qu'en de rares occasions, la Ville doive partager certains renseignements avec des tiers (ordonnance de la cour ou procédure judiciaire).

La sécurité et la confidentialité des renseignements personnels

La Ville prend au sérieux la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels, lesquels sont protégés par des moyens physiques, techniques et administratifs. Les risques de communication, de divulgation et d'utilisation interdite sont ainsi réduits.

Droits à l'égard des renseignements personnels

L'accès à ses renseignements personnels au sein de notre organisme municipal est possible en communiquant avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels :

Me Cassandra Comin Bergonzi
Directrice du greffe et du contentieux
2035 rue Victoria, local 200 (J4S 1H1)
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca
450-466-3889, 3401

Si ces renseignements détenus s'avéraient inexacts à la suite d'une demande de consultation, ils seront corrigés.

Mise à jour de la politique de gouvernance

La Ville se garde le droit de modifier et de mettre à jour ladite politique en regard à tout changement de législation ou autres exigences réglementaires.